

La Chronique latine inédite de Jean Chartier (1422-1450) et les derniers livres du Religieux de Saint-Denis Charles Samaran

Citer ce document / Cite this document :

Samaran Charles. La Chronique latine inédite de Jean Chartier (1422-1450) et les derniers livres du Religieux de Saint-Denis. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1926, tome 87. pp. 142-163;

doi: https://doi.org/10.3406/bec.1926.448752

https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1926_num_87_1_448752

Fichier pdf généré le 16/11/2018



LA CHRONIQUE LATINE INÉDITE DE JEAN CHARTIER

(1422 - 1450)

ET LES DERNIERS LIVRES DU RELIGIEUX DE SAINT-DENIS

Le chroniqueur Jean Chartier, successeur, comme historiographe officiel du royaume de France, du mystérieux Religieux de Saint-Denis, et lui-même moine de la célèbre abbaye dionysienne, passe pour n'avoir laissé en fait d'ouvrages historiques que la Chronique française du règne de Charles VII, publiée pour la dernière fois par Vallet de Viriville dans la Bibliothèque elzévirienne 1. Tous les érudits croient, en effet, que Chartier, ayant commencé aussi une Chronique latine de son temps, en abandonna la rédaction au bout de quelques chapitres 2, et qu'ainsi l'antique tradition capétienne qui voulait que fût rédigée à Saint-Denis la Chronique latine du roi régnant, traduite ensuite ou adaptée en français dans le même bureau d'histoire, fut définitivement abandonnée à la fin du règne de Charles VI.

Or, la Chronique latine de Jean Chartier existe (nous allons tâcher de la faire connaître brièvement dans les pages qui vont suivre); elle embrasse la plus grande partie du règne de Charles VII, puisqu'elle ne s'arrête, — du moins dans le manuscrit jusqu'à présent unique qui nous en est parvenu, — qu'au milieu de l'année 1450, après la campagne libératrice

1. Paris, 1858, 3 vol. in-18.

^{2.} Exactement vingt-un que Vallet de Viriville a retrouvés à la suite de la Chronique du Religieux de Saint-Denis dans le ms. latin 5959 de la Bibliothèque nationale et qu'il a publiés, avec la traduction des passages originaux, dans le Bull. de la Soc. de l'histoire de France, 1858, p. 212-223, 229-238.

de Normandie; elle diffère sensiblement de la Chronique française, à laquelle cependant elle pourrait avoir servi de canevas; elle nous apporte sur l'auteur quelques données entièrement nouvelles; elle nous oblige enfin à modifier les idées courantes, non seulement sur l'activité de l'atelier historique de Saint-Denis sous le règne de Charles VII quant à la continuation des chroniques officielles latines, mais encore sur l'auteur des seize derniers chapitres (années 1420-1422) de la Chronique de Charles VI, auteur qui nous paraît être Jean Chartier lui-même.



Le seul manuscrit qui renferme, à notre connaissance, le texte de la Chronique latine de Jean Chartier porte au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale le nº 1796 des nouvelles acquisitions du fonds latin. C'est un manuscrit de quinze cahiers de papier, numérotés en chiffres romains, formant 230 feuillets (le dernier lacéré). L'écriture est d'un copiste français du milieu du xve siècle, par conséquent contemporain de l'auteur; on remarque de loin en loin dans les interlignes et dans les marges des corrections et des additions qui pourraient être de Chartier lui-même 1. La reliure paraît dater du xviiie siècle. Elle porte au dos, sur une étiquette grenat, les mots Cronic. Caroli septimi, en lettres d'or.

Avant d'entrer en 1899 par voie d'acquisition à la Bibliothèque nationale², ce manuscrit a porté le nº 11601 dans la célèbre collection de sir Thomas Phillipps, à Middlehill, puis à Cheltenham. Aux environs de 1860, il a été vu et très sommairement décrit, avec beaucoup d'autres, par Kervyn de Lettenhove, qui l'a signalé en quelques lignes dans le Bulletin de l'Académie royale de Belgique³ et dans l'Annuaire-Bulletin

^{1.} Voir, aux fol. 32, 44 v°, 69, 76 v°, 83, 123, 130, 143 v°, 146 v°, 168, 175 v°, 189 v°, 203 v°, 212 v° et 218, divers mots et lettres ajoutés d'une main qui ne paraît pas être celle d'un copiste. C'est la même main qui, au fol. 155 v° (marge inférieure), a noté en plusieurs lignes la naissance de Charles de France, frère puîné de Louis XI et futur duc de Guyenne. Malheureusement, ces additions et corrections ne sont pas identifiables, car aucun spécimen de l'écriture de Jean Chartier n'a été signalé quant à présent.

^{2.} Nº 9625 de la 11e vente Phillipps faite à Londres du 5 au 18 juin 1899.

^{3.} Kervyn de Lettenhove, Notes sur quelques manuscrits des bibliothèques

de la Société de l'histoire de France, par la voix de Vallet de Viriville¹. Plus tard, M. Henry Omont en a enregistré le titre sans commentaires dans les notes qu'il a publiées ici-même sur les manuscrits de la collection Thomas Phillipps ². Quoi qu'il en soit, l'entrée de ce manuscrit dans une collection publique ne paraît avoir attiré l'attention de personne, si bien qu'au tome II, paru en 1904, de son Manuel des sources de l'histoire de France, Auguste Molinier n'a toujours connaissance que des vingt-un chapitres retrouvés et publiés par Vallet de Viriville près d'un demi-siècle auparavant.

On ne peut savoir grand'chose de plus sur les vicissitudes du manuscrit depuis le xve siècle. D'après une mention inscrite dans la marge inférieure du premier feuillet : « Bibliothècae eccles[iae] cathed[ralis] Tornac[ensis] », il aurait appartenu au xviie ou au xviiie siècle à la bibliothèque de l'église cathédrale de Tournai³.

Quant au lieu où il a été exécuté, on n'a, pour s'en rendre compte approximativement, que les indications fournies par le papier et par l'écriture. Or, le papier présente six filigranes distincts : deux écus aux armes de France de forme et de dimensions différentes ; un Y et un croissant surmontés d'une croix, une tête de bœuf et enfin une ancre

d'Angleterre; extrait du Bull. de l'Acad. de Belgique, 2e série, t. XXI, 1865-1866, p. 8-9.

^{1.} T. III, 1865, p. 179. Cf. G. de Beaucourt, Histoire de Charles VII, t. I, p. LII, note 4, et H.-F. Delaborde, Bibl. de l'Éc. des chartes, t. LI, 1890, p. 93.

^{2.} Manuscrits relatifs à l'histoire de France conservés dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham (Bibl. de l'Éc. des chartes, t. L, 1889, p. 74).

^{3.} Dans le Catalogue des manuscrits ayant appartenu à Denis de Villers, chanoine et chancelier de Tournai, et devenus, dans la première moitié du xvii siècle, propriété de l'église cathédrale, on relève l'article suivant, qui se rapporte peutêtre à notre manuscrit : « Les Chroniques du roy Charles 7 de France. Ses epitaphes » (Antonius Sanderus, Bibliotheca belgica manuscripta. Lille, 1641, p. 221).

Denis de Villers, lettré tournaisien, ami de Juste-Lipse, très versé en généalogie et en numismatique, naquit à Tournai en 1546. Docteur en droit canonique de l'Université de Louvain, protonotaire apostolique et chanoine de Tournai en 1579, chancelier du chapitre en 1586, il mourut en 1620. Il fut, avec le chanoine de Wingle, le fondateur de la bibliothèque du chapitre, aujourd'hui bibliothèque communale de Tournai. (Renseignements obligeamment communiqués par M. le chanoine Warichez, archiviste de l'évêché de Tournai, par l'intermédiaire de M. Henri Laurent, de Bruxelles.)

Il paraît malheureusement impossible de savoir comment notre manuscrit, — si c'est lui, — était venu en la possession de Denis de Villers et à quelle époque il avait disparu de l'abbaye de Saint-Denis.

accostée d'un t gothique, types qu'on rencontre dans des manuscrits copiés en France vers le milieu du xve siècle 1. Pour l'écriture, très soignée, tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elle est nettement française.

* *

La Chronique latine de Jean Chartier, telle que ce manuscrit nous la fait connaître, apporte, nous l'avons dit, sur l'auteur des renseignements nouveaux que nous croyons devoir signaler tout d'abord. Mais pour en comprendre la nouveauté et l'intérêt, il importe de résumer ce que l'on savait ou croyait savoir jusqu'ici de la vie et de l'activité de Jean Chartier.

Mentionné pour la première fois en 1430 dans les registres capitulaires de Saint-Denis², Jean Chartier est pourvu à cette date d'un office important de l'abbaye, la prévôté de la Garenne³. Deux ans plus tard, en 1432, il est encore pourvu de la même dignité, mais l'année suivante il est prévôt de Cergy et d'Auvers, puis de Mareuil et de Poncy-en-Brie. En 1435, il est précepteur, ou commandeur de Saint-Denis, charge très élevée, qu'il cumule la même année avec celle d'hôtelier. Le 18 novembre 1437, il prête serment comme historiographe de France (lui-même nous le dit dans les chapitres publiés de sa Chronique latine). En 1441, il est commis par le roi, avec trois autres dignitaires, au gouvernement du temporel de l'abbaye. En 1445, il apparaît pour la première fois comme grand chantre, mais on peut supposer qu'il a succédé directement dans cet office à frère Hue Pain, mort le 1er novembre 1441 4. Au commencement de 1450, il accompagne Charles VII dans

^{1.} C.-M. Briquet, Les filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier, 1907, 4 vol. in-4°, passim, et N.-P. Likhatscheff, Filigranes du papier (en russe), 1899, 3 vol. in-4°, passim.

^{2.} Ces registres capitulaires (Arch. nat., LL 1212 et suiv.) ne commencent qu'avec l'année 1429.

^{3.} Sauf exception, qui sera signalée en note, les dates relatives au curriculum vitae de Chartier ont été relevées par G. de Beaucourt, qui a minutieusement examiné à cet effet tout ce qui nous reste des registres capitulaires et des registres de comptes de Saint-Denis (Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3° série, t. VIII, 1870, p. 1-59).

^{4.} Arch. nat., LL 1320, fol. 11 vo.

la campagne de Normandie et assiste au siège de Harfleur ¹. En août 1458, dernière mention de Chartier, toujours chantre de Saint-Denis. En 1464, on constate qu'il est remplacé dans cette dignité par un autre religieux, Jean Jaloux, et les registres capitulaires restent désormais muets sur son compte. A quinze ans de là, cependant, on croit le rencontrer de nouveau dans un acte daté de 1470 ².

Ainsi, d'une part, rien sur la famille, le lieu d'origine, la date de naissance, la jeunesse de Jean Chartier; aucune mention ni de son existence avant 1430 ni de son activité comme chroniqueur avant 1437. On sait seulement que rien n'autorise à voir en lui, comme on l'a souvent pensé, le frère de Guillaume, l'évêque de Paris, et d'Alain, l'écrivain célèbre 3. Mais à quelle date approximative est-il né? Qu'a-t-il fait avant 1430? A-t-il vécu, comme on l'a cru, jusqu'en 1470? La Chronique latine comble en partie ces lacunes.

* *

Tout d'abord pour la date vraisemblable de sa naissance, — ce qui nous amènera à reviser la date acceptée jusqu'ici pour sa mort, — et pour ses débuts dans l'historiographie officielle.

Au chapitre [131] de la Chronique latine inédite intitulé: Francorum historiografus a rege benigne susceptus est 4, Jean

2. Vallet de Viriville, op. cit., t. I, p. xiij.

^{1.} Ce renseignement, donné par Chartier lui-même dans sa Chronique française et aussi dans le passage correspondant de la Chronique latine inédite, trouve sa confirmation dans le deuxième compte de Mathieu Beauvarlet, receveur général des finances de Languedoïl: « F. Jehan Charretier, religieux de l'abbaye de S. Denis, chroniqueur de France, Lx #. pour la despense qu'il a fait en decembre poursuivant ses besongnes et pour s'en retourner » (Bibl. nat., ms. fr. 32511, fol. 142 v°, copie de Du Fourny).

^{3.} C'est un fait prouvé qu'Alain et Guillaume Chartier étaient de Bayeux. Voir, pour le premier, l'ex-libris souvent cité du ms. latin 5748 (Salluste), reproduit par P. Champion (pl. I dans son Histoire poétique du XVe siècle), et, pour le second, au ms. latin 5185 c. c. de la Bibl. nat., fol. 190 v°, le texte de son obit, où il est dit qu'il était « de Baiocis ». Mais on ne possède sur Jean Chartier aucune indication du même genre, et l'affirmation de Doublet (Hist. de l'abbaye de Saint-Denis, p. 269) que Jean était le frère de Guillaume paraît ne reposer sur rien de sérieux.

^{4.} On en trouvera le texte complet dans le prochain Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, qui donnera en même temps, comme suite à l'ar-

Chartier, reprenant, en effet, et complétant quelques renseignements personnels qu'il avait donnés à une autre place et sous une autre forme dans le préambule des vingt-un chapitres publiés , et contant comment Charles VII lui confia, en 1437, la charge d'historiographe de France, s'exprime comme il suit : « Karolus, piissimus Francorum rex..., sciens me fratrem Johannem Cherterii..., jam onus illud per tria lustra progenitoris sui incliti vita comite absque stipendiis sustinuisse,... hujuscemodi onus michi exsequendum... injunxit. » Le sens de ce passage ne comporte aucune équivoque. Il en découle que, pendant quinze ans, du vivant de Charles VI, Chartier avait déjà rempli, mais sans gages, et vraisemblablement sans titre, l'office d'historiographe de France, ou du moins avait aidé le chroniqueur officiel.

Si Chartier ne nous en fait pas accroire, — et il n'y a vraiment aucune raison de le penser , — il faut bien, pour avoir pu commencer à s'occuper d'historiographie à Saint-Denis vers 1407, qu'il soit venu au monde une vingtaine d'années auparavant, soit vers 1385-1390. Et c'est de quoi jusqu'à l'heure il était impossible de se douter.

Dans le même curieux passage, Jean Chartier nous donne encore, avec des renseignements sur la façon dont il était traité en qualité d'historiographe quand il était auprès du roi (mêmes rations que les maîtres d'hôtel du roi pour lui, ses deux valets et ses trois chevaux), le nom des trois hauts personnages entre les mains de qui il prêta serment : Gérard Machet, évêque de Castres, confesseur du roi ³, Geoffroy

ticle de Vallet de Viriville paru dans le *Bulletin* de 1858, tous les chapitres et passages de la Chronique latine dont la substance ne se trouve pas dans la Chronique française ou qui comportent plus de détails.

1. Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1858, p. 214.

2. Il est assurément surprenant que le premier essai, publié par Vallet de Viriville, ne donne pas ce renseignement important. Il est bien question, dans le préambule déjà cité, de tria lustra, mais ce sont les quinze années qui séparent l'avènement de Charles VII (1422) de la nomination de Chartier (1437) (Bull. de la Société de l'histoire de France, loc. cit., p. 214). Les deux idées sont si différentes qu'une confusion s'expliquerait bien difficilement.

3. Gérard Machet est un personnage bien connu. Le ms. latin 8577 de la Bibl. nat. est presque entièrement rempli de sa correspondance, utilisée par N. Valois dans son ouvrage sur la *Pragmatique Sanction*. Machet passe, en effet, pour avoir peut-être fabriqué, et en tout cas répandu, la prétendue pragmatique de

saint Louis, un des faux les plus célèbres du moyen âge.

Vassal, général des finances 1, et Pierre Alaut (?), secrétaire du roi 2.

Si l'on admet que Jean Chartier est né vers 1385-1390, il aurait donc eu soixante-quinze ans environ à la fin du règne de Charles VII, à l'époque où il mettait la dernière main à sa Chronique française (1461). Voilà qui rend assez improbable la date de 1470 adoptée pour son décès et nous invite à rechercher si dès 1464 la mort n'avait pas privé Jean Chartier de son office de chantre, occupé cette année-là par un nouveau venu³. Nous n'avons pas tardé à trouver confirmation de cette hypothèse. La date de la mort de Jean Chartier figure, en effet, avec toute la précision désirable, au nécrologe de Saint-Denis, et on ne s'explique pas que personne n'ait songé à le consulter à ce propos : Obiit frater Johannes Charretier, cantor istius ecclesie, anno Domini millesimo CCCC^{mo} LXIII^o, xix^a mensis februarii⁴.

Chartier est donc mort dans la troisième année du règne de Louis XI, le 19 février 1464, nouveau style, et il faut faire litière de l'opinion, soutenue par Vallet de Viriville et adoptée par tous les auteurs 5, en vertu de laquelle Jean Chartier aurait vécu au moins jusqu'en octobre 1470 6.

La connaissance de la date de la mort de Jean Chartier a d'autres conséquences pour l'étude de l'historiographie et des historiographes au xv^e siècle. D'une part, en effet, elle

1. Originaire d'Angoulême, conseiller-clerc au Parlement de Paris et chancelier de la Sainte-Chapelle de Bourges, archevêque de Vienne le 16 mars 1439 (Gall. chr., t. XVI, col. 114; Eubel, Hierarchia catholica, t. II, p. 293).

2. Nous n'avons aucun renseignement à fournir sur ce personnage.

3. C'est, en effet, à la date du 7 juillet 1464 que Jean Jaloux paraît pour la première fois dans les actes capitulaires comme chantre de Saint-Denis. Il ne peut faire doute pour personne, bien que nous n'en ayons pas la preuve absolue, qu'il a été le successeur *direct* de Chartier dans cet office. Jean Jaloux mourut peu d'années plus tard, le 31 mai 1468 (Arch. nat., LL 1320, fol. 13).

4. Arch. nat., LL 1320, fol. 12 vo.

- 5. A. Molinier, Manuel des sources de l'histoire de France, t. IV, 1904, p. 241.
- 6. Vallet de Viriville se fondait sur le texte suivant : « Auditus et clausus per nos comissarios inferius nominatos et ad hoc per curiam Parlamenti depputatos et ordinatos in presencia domini Johannis Charretier, presbiteri, domini abbatis et conventus sancti Dionisii in Francia procuratoris, ex una parte, et fratris Guillermi Lemaire, ex alia, xxiia mensis octobris anni Domini millesimi CCCCm1 sexagesimi decimi. (Signé:) J. VIN, A. BOUCHERII » (Arch. nat., LL 1245, fol. 87; 1246, fol. 101 v°). Mais il était bien douteux que ce document pût viser notre chroniqueur, qui, nulle part, n'est qualifié de prêtre et qui, d'autre part, aurait dû porter le titre de frère, comme Guillaume Lemaire, alors commandeur en exercice de l'abbaye.

autorise à penser que des notes de cet annaliste sur les premières années du règne de Louis XI ont pu se conserver. De l'autre, quand on voit le bénédictin Jean Castel apparaître, avec la qualité de chroniqueur de France, dans les comptes royaux à partir de l'année financière 1463-1464, n'y a-t-il pas lieu de supposer qu'il fut le successeur direct de Jean Chartier, qu'il remplaça dans sa charge aussitôt après sa mort? Rien ne reste enfin de l'hypothèse risquée jadis par Vallet de Viriville, d'après laquelle Jean Chartier aurait peut-être présidé en 1477 à l'impression par Pasquier Bonhomme de l'incunable célèbre intitulé: Grandes Chroniques de France.

* *

Il y a plus. Si pendant trois lustres, sous le règne de Charles VI, Jean Chartier a rempli, quoique sans gages, l'emploi d'historiographe de France (jam onus illud absque stipendiis sustinuit), il a pu travailler à la Chronique de Charles VI. Mais, en 1407 et au cours des années suivantes, l'historiographe officiel était le moine anonyme qu'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de Religieux de Saint-Denis. Jean Chartier aurait donc été son collaborateur durant cette période. Et, à tout prendre, le Religieux de Saint-Denis n'aurait-il pas été Jean Chartier lui-même pour les quinze dernières années du règne de Charles VI?

Trois raisons s'opposent à ce que l'on accepte en bloc une pareille hypothèse. La première, c'est qu'il apparaît hors de conteste à tous ceux qui ont pratiqué assidûment l'ouvrage du Religieux que pour le fond, comme pour la forme, il constitue un bloc indissoluble jusqu'à l'année 1420 et que jusquelà c'est le même écrivain qui a tenu la plume! La deuxième, c'est que jusqu'à cette date les idées et le style du Religieux

^{1.} Hors les cas, bien entendu, où le Religieux se contente de rapporter textuellement des pièces d'archives ou des relations de témoins comme celles de Pierre Salmon, de Gontier Col et de Jacques de Nouvion (voir N. Valois, Jacques de Nouvion et le Religieux de Saint-Denis, dans la Bibl. de l'Éc. des chartes, t. LXIII, 1902). Les expressions que nous citons plus loin comme caractéristiques du style du Religieux et qui (on le verra par nos références) proviennent de passages fort éloignés les uns des autres nous permettent de renvoyer à cette partie de notre travail pour la démonstration de l'unité de style dans le Religieux de Saint-Denis.

n'ont rien de commun avec ceux de Jean Chartier, que nous connaissons fort bien maintenant que nous possédons le texte entier de sa Chronique latine. La troisième, c'est qu'en 1419 encore le Religieux, auteur unique des quarante premiers livres, nous confie qu'il a soixante-dix ans au moins au moment où il écrit (septuagenarius eram, cum scriptis hoc commendabam¹) et que, de toute évidence, cet âge avancé ne saurait convenir à Jean Chartier.

En revanche, cette circonstance explique à merveille pourquoi le premier auteur, parvenu à un âge fort avancé, a pu disparaître sur ces entrefaites et pourquoi, à partir de l'année suivante (1420), exactement à partir du chapitre v du livre XLI, la plume change manifestement de main. Bellaguet, le premier éditeur, en a déjà fait l'observation : « Ce chapitre, qui ne porte pas de titre, paraît n'avoir aucun rapport ni avec ce qui précède ni avec ce qui suit. Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'à partir de cet endroit le manuscrit 5959, qui, seul, contient le reste de la Chronique de Charles VI, est écrit d'une autre main ; le style et l'orthographe de cette dernière partie de l'ouvrage diffèrent notablement de la manière habituelle du Religieux ². »

De l'argument tiré de l'écriture, il n'y a pas autrement à tenir compte, car quatre copistes différents (apparemment des moines du scriptorium de Saint-Denis) apparaissent dans ce manuscrit (livres XXIV à XLIII et dernier), alors que le précédent (latin 5958) (qui renferme, avec quelques lacunes, les livres I à XXXV inclus) est l'œuvre de huit mains différentes 3. Celui de l'orthographe n'a pas plus de valeur, étant donné que les différences pourraient être attribuées aux copistes avec autant de vraisemblance qu'à l'auteur. Ce qui importe, c'est ce que Bellaguet n'a pas noté, à savoir que cette dernière partie du manuscrit 5959 accuse une époque sensiblement plus récente que les précédentes. Il en est de même, du reste, pour la fin du manuscrit 5960 (livres XXXIX en partie, XL et XLI) et pour le manuscrit 17659, celui-ci

^{1.} Éd. Bellaguet, t. IV, p. 367-368.

^{2.} T. VI, p. 444, note.

^{3.} Remarque qui, disons-le en passant, tendrait à faire admettre que ces mss. de l'œuvre du Religieux représentent une mise au net (confiée pour plus de rapidité à plusieurs personnes à la fois) de la rédaction primitive, peut-être autographe.

inconnu de Bellaguet (livres XXXIX en partie, XL à XLIII inclus).

Quant à l'argument tiré des idées et du style, il se confirme à l'étude, et l'opinion de Bellaguet, qui, obligé de traduire le texte latin, était mieux placé que quiconque pour connaître à fond les habitudes du Religieux, doit être considérée comme parfaitement fondée.

On peut d'ailleurs invoquer encore un autre argument, celui-ci d'ordre matériel. C'est le désordre que l'on constate à cet endroit dans le manuscrit latin 5959, qui, s'il n'est pas le manuscrit autographe, représente du moins une rédaction originale dont les corrections sont passées dans les manuscrits latins 5958 et 5960, qui représentent, eux, une mise au net, à laquelle l'auteur ou les auteurs n'ont pris aucune part l. Que voyons-nous en effet?

Au fol. 171, les trois dernières lignes sont occupées par le début d'un chapitre dont le titre est le suivant : Rex Anglie regens regnum ad regis obedienciam Monsteriolum reduxit. Tout ce début et le titre sont cancellés. On retrouvera plus loin (fol. 174 v°), sous une forme différente, ce chapitre, mais incomplet encore. Au fol. 171 v°, en haut, le même titre de chapitre (c'est celui qui a pris le n° x du livre XLI dans l'édi-

1. C'est un fait qu'il est aisé de mettre en lumière en collationnant le texte des passages correspondants. Exemples : trois mots, inscrits dans la marge au ms. latin 5959 (fol. 1), sont passés dans le texte au ms. latin 5958 (fol. 188). — Même remarque pour l'addition marginale du ms. latin. 5959 (fol. 94 v°), passée dans le texte au ms. latin 5958 (fol. 308).

Pour le ms. latin 5960, il suffit de noter qu'au fol. 26 v° il porte le titre de chapitre suivant : « Rex Anglie regni Francie regens regnum, etc., où se trouve la même faute (regni) que dans le ms. latin 5959, pour se rendre compte qu'il dérive bien du premier.

Aucun doute ne peut subsister non plus pour l'origine du ms. latin 17659 que Bellaguet n'a pas connu. On constate, en effet, qu'une addition marginale du ms. latin 5959 (fol. 179) : viam universe carnis est ig (sic) ingressus, est passée dans le texte du ms. latin 17659 exactement sous la même forme, avec la même abréviation que le scribe s'est contenté de dessiner sans la résoudre. De même, les mots de Kinq ajoutés en interligne dans le ms. latin 5959 (fol. 173 v°) sont passés dans le texte du ms. latin 17659 (fol. 31).

Ces trois manuscrits (5958, 5960 et 17659) ne sauraient être des manuscrits d'auteur, car ils contiennent des fautes grossières (voir plus haut pour le 5958; dans le ms. 5960, au fol. 20, le mot capto est oublié, dans un titre de chapitre, après Crespeio; et, dans bien des cas, aux fol. 33 v°, 35, 45, 49, etc., le copiste a dû se corriger lui-même, s'apercevant qu'il avait écrit tout d'abord des mots dénués de sens; dans le 17659, on trouve au fol. 6 eristia pour caristia, au fol. 14 revelacio pour relevacio, conore pour corone).

tion Bellaguet) se présente, mais cancellé et non suivi du récit de la prise de Montereau qu'il semblait annoncer. Viennent ensuite, également cancellés, le titre d'un nouveau chapitre : Rex Anglie regnum Francie regens villam de Melun ad regis obedienciam reduxit, et vingt-deux lignes qui sont le premier jet du chapitre qui va occuper la page suivante (fol. 172 ro, ch. vi du livre XLI dans l'édition Bellaguet). A la suite de ce chapitre cancellé viennent quelques lignes : Cumque domini, etc. C'est le court chapitre sans titre qui porte dans Bellaguet le no v du livre XLI. La suite continue sans encombre jusqu'à la fin, mais il est indéniable qu'un flottement se manifeste, flottement dont l'explication la plus naturelle paraît être le changement survenu dans la direction et dans la rédaction de la Chronique.

On va voir, dans les pages qui suivent, qu'en effet le style de la dernière partie de la Chronique de Charles VI est conforme non à celui du Religieux anonyme, mais à celui de Jean Chartier, que certains chapitres du livre XLIII et dernier se retrouvent dans la Chronique inédite de Jean Chartier, et qu'enfin un passage de ce dernier livre ne peut avoir été écrit qu'après l'année 1437.

a. Style.

On l'a déjà remarqué depuis longtemps, le Religieux expose les faits avec abondance, met dans la bouche de ses personnages de longs discours, donne copieusement, quoique avec prudence au point de vue politique, son opinion sur les événements. Jean Chartier, lui, est sec dans son exposé, banal et plat dans ses commentaires. Même différence pour les expressions. Si la latinité du Religieux n'est pas toujours du meilleur goût, du moins son vocabulaire est-il riche, sa période abondante, ses transitions variées. La marque, au contraire, de Jean Chartier, c'est l'indigence qu'il essaie de masquer, sans y parvenir, par une recherche emphatique et l'emploi de termes rares.

A ce point de vue, les seize derniers chapitres de la Chronique de Charles VI, où, par parenthèse, ne figure aucun discours ', forment contraste avec ce qui précède. Par contre,

^{1.} Le dernier discours à relever dans les derniers livres de la Chronique de Charles VI se trouve au livre XL, chap. xxII.

ils s'apparentent nettement avec la Chronique latine de Chartier. Nous allons essayer de le montrer par des exemples.

Sans doute il ne faut pas s'attendre à ce que Jean Chartier n'emploie jamais aucune des expressions familières à son prédécesseur. Nous avons affaire à deux religieux du même monastère, dont le second a été assez longtemps, selon toute vraisemblance, à l'école du premier. Il peut se faire aussi, — et le témoignage de Jean Chartier lui-même peut être interprété dans ce sens, — que ce dernier ait aidé, à partir de 1407 environ, à la rédaction de la Chronique de Charles VI. Il n'en est pas moins vrai que le style de chacun d'eux est assez personnel, que la culture du second est assez nettement inférieure à celle du premier pour qu'il y ait entre les productions sorties de leur plume des différences caractéristiques et que tel tour particulier rencontré dans un chapitre permette d'en attribuer la paternité presque à coup sûr à l'un ou à l'autre.

Quand, par exemple, nous rencontrons en des endroits parfois fort éloignés de la Chronique de Charles VI des expressions comme celles-ci:

I, 130

III, 150

VI, 398

quamvis tragedorum boatibus esset pocius deflendum quam contexendum litteris.

pocius deflenda essent tragedorum boatibus quam hystorice contexenda. illa plus censeo tragedorum boatibus relinquenda quam stilo cronico contexenda.

IV, 442, 452, 472, 594

V, 44

absque erubescencie velo.

absque erubescencie velo.

V, 38

V, 168

nec sub oblivionis tumulo estimo sepeliendum.

Paulo alcius non censui sub oblivionis sepeliendum tumulo.

nous ne pouvons douter que c'est le même écrivain (en l'espèce le Religieux anonyme) qui tient la plume pour écrire le récit des années 1381, 1411, 1413 et 1419.

De même le fait de rencontrer dans les derniers chapitres de la Chronique de Charles VI, d'une part, et dans la Chronique latine de Jean Chartier, de l'autre, des expressions d'un tour 154 LA CHRONIQUE LATINE INÉDITE DE JEAN CHARTIER

aussi particulier que les suivantes, que l'on chercherait vainement par ailleurs dans les quarante premiers livres du Religieux:

VI, 450, 458

Chronique latine de Jean Chartier (N. a. l. 1796, fol. 5 v°, 50, 164, 204 v°)

strenuus prelio, polens consilio. strenuus prelio et bonus consilio. strenuus prelio consilioque polens.

VI, 456

Fol. 9 vo, 73 vo

aurora lucis rutillante.

lucis aurora fulgente. aurora vibrante.

nous paraît être plus qu'un indice en faveur de l'attribution de ces chapitres à Jean Chartier.

Voici, pour donner plus de poids à ces rapprochements de style, un certain nombre d'expressions prises, d'une part, dans les trois derniers livres de la Chronique de Charles VI et, de l'autre, dans la Chronique latine de Jean Chartier !:

VI, 446, 448, 450, 476

extitit circuita. vulneratus extitit. capti extiterunt.

VI, 456, 470

in recto tramite.
rectum tramitem arripuit.

VI, 464

dies clauserunt extremos.

VI, 462

menia demollivit.

N. a. l. 1796, fol. 32, 70, 100 extitit laceratus. extitit mancipatus. extiterunt interempti.

N. a. l. 1796, fol. 11 vo, 70, 120 tramite recto adire. recto tramite adeuntes. tramite recto adibant.

N. a. l. 1796, fol. 96 v°

dies claudere extremos.

N. a. l. 1796, fol. 10, 57, v.º 68 v.º 118 v.º

eam (villam) demolientes illam (villam) demolliens villam demollitam menia demollierunt.

^{1.} Ne figurent, bien entendu, dans cette liste que des expressions ou des tours de phrase dont nous croyons pouvoir affirmer qu'ils ne se rencontrent jamais dans les quarante premiers livres de la Chronique de Charles VI.

VI, 464

N. a. l. 1796, fol. 133

capite amputatus.

caput privatum jusserunt amputari.

VI, 446

N. a. l. 1796, fol. 80 ou vo

turres dissipate.

menia dissipare.

VI, 494

N. a. l. 1796, fol. 73

dempto duce.

dempta abbacia demptis fortaliciis.

b. Chapitres communs au livre XLIII du Religieux et à la Chronique latine de Jean Chartier.

Le chapitre I de l'amorce de Chronique latine de Jean Chartier publiée par Vallet de Viriville d'après le manuscrit latin 5959 (fol. 186) est intitulé: De obitu Henrici regis Anglorum. Il ne se retrouve pas sous forme de chapitre isolé dans la Chronique latine inédite (n. a. l. 1796), mais bien dans le Prohemium (fol. 2) et aussi dans la Chronique française (chapitre I de l'édition Vallet: De la mort des rois Charles VI et Henri V, où le récit a été repris avec plus de détails). Or, ce chapitre figure déjà en termes tout à fait analogues au livre XLIII, chapitre III, de la partie de la Chronique attribuée jusqu'ici au Religieux de Saint-Denis, sous le titre: Decessus Henrici regis Anglie, et même le dernier paragraphe de ce chapitre I forme dans le Religieux un chapitre spécial: Qualiter Henricus filius Catherine... (chapitre IV du livre XLIII).

Même remarque pour le chapitre II (Quomodo et ubi rex Francorum Karolus obiit ab hoc mundali lumine), devenu le chapitre I de la Chronique latine inédite (Quid, Karolo rege sepulto, Parisius actum est) et les chapitres I et II de la Chronique française: De la mort des rois Charles VI et Henry V et Comment le roy d'Angleterre se intitula... C'est le même que le chapitre v du livre XLIII du Religieux: De obitu et sepultura Caroli, sexti hujus nominis, regis Francie christianissimi.

Même remarque encore pour le chapitre IV (Quomodo comes d'Aumale et vicecomes Narbonensis Normanniam in quibusdam ipsius partibus visitaverunt). Vallet de Viriville, commentant

le récit contenu dans ce chapitre et remarquant que le pendant ne s'en trouvait pas dans la Chronique française, avait écrit que ces faits n'étaient mentionnés à sa connaissance dans aucun chroniqueur du temps. En réalité, ce chapitre correspond à la fois au chapitre 11 de la Chronique latine inédite (Comes d'Aumarle ac vicecomes Narbone quasdam Normannie fines hostiliter visitaverunt) et aux chapitres 1 et 11 du livre XLIII du Religieux (Qualiter comes d'Aumarle et vicecomes Narbone Normaniam intrarunt et aliquos Anglicos destruxerunt (ch. 1) et Qualiter c. d'A. et v. N. quamdam dietam supra Anglicos lucrati fuerunt (ch. 11), dont ils ne sont en quelque sorte qu'une deuxième édition.

Il va de soi que si ce livre XLIII ne présentait avec la plus grande partie du Religieux aucune différence notable de style, on devrait seulement conclure que Jean Chartier, entreprenant d'écrire l'histoire de Charles VII, avait simplement pris des renseignements, sans se donner la peine d'en modifier la forme, dans l'œuvre de son prédécesseur. Mais nous avons vu qu'il en était tout autrement. Nous sommes donc autorisés à voir, dans le fait qu'il y a des parties communes à la fin du Religieux, d'une part, et à l'œuvre personnelle de Jean Chartier, de l'autre, un indice de plus que ces derniers chapitres attribués jusqu'ici au Religieux anonyme sont, en réalité, l'œuvre de Jean Chartier.

c. Passage du livre XLIII du Religieux écrit après 1437.

Voici enfin une preuve qu'un passage du dernier chapitre du livre XLIII et dernier de la Chronique du Religieux de Saint-Denis a été écrit bien longtemps après les événements, soit que ce chapitre, ainsi que les précédents, n'ait été rédigé effectivement que lorsque Charles VII, après son entrée solennelle dans Paris, eut ordonné de reprendre l'œuvre inachevée du Religieux, soit que le passage en question ait été intercalé à cette époque dans la rédaction primitive.

L'auteur vient de raconter la mort et les funérailles de Charles VI. Il s'apitoie sur la vie misérable du Dauphin, obligé d'errer de ville en ville pour échapper aux Anglais. Et il ajoute:

Quapropter Carolus dalphinus, ejus unigenitus ac verus corone

Francie heres et successor legitimus, multa passus est, qui QUASI SPACIO TRIGINTA QUATUOR ANNORUM ab una villa in aliam propulsabatur semper in guerra et afflictione dictorum inimicorum '.

Charles VII est né en 1403. L'auteur de ce passage écrivait donc en 1437 ou peu après. Or, c'est en 1437 précisément que Jean Chartier a été nommé historiographe de France. Quel autre que lui pouvait tracer ces lignes?

De ce qui vient d'être exposé découlent diverses conséquences qui ne sont pas sans quelque intérêt pour l'historiographie française.

D'abord, le Religieux, âgé de plus de soixante-dix ans en 1419, aurait cessé d'écrire aux environs du mois d'octobre 1420, constatation qui ne serait pas inutile pour aider à la recherche, souvent tentée, mais en vain, de sa véritable identité. Nous possédons, en effet, la liste des moines de Saint-Denis décédés à cette époque, si bien que la recherche serait circonscrite à quelques noms seulement. Ensuite, c'est non pas au Religieux anonyme, mais à Jean Chartier qu'il faudrait faire honneur de deux morceaux, souvent cités, de la Chronique de Charles VI, les portraits de Henry V et de Charles VI et le récit de leurs funérailles.

1. Éd. Bellaguet, t. VI, p. 496. Si Bellaguet s'est rendu compte de la difficulté qu'il y avait d'expliquer ce passage dans l'hypothèse du Religieux tenant encore la plume au dernier chapitre de sa Chronique, il a gardé pour lui ses réflexions. Aucune note, en effet, ne le signale et il n'y est fait aucune allusion dans l'Introduction. Nous nous sommes assuré, par l'examen des deux manuscrits qui contiennent cette partie de la Chronique de Charles VI (latin 5959, fol. 183 v°, et latin 17659, fol. 37 v°), que ce passage ne constitue pas une addition, mais figure dans le texte. Si, du reste, on examine au point de vue paléographique le latin 5959 à partir du fol. 171 v° (chap. v du livre XLI) et le latin 17659 tout entier (chap. viii du livre XXXIX), on ne peut guère douter que cette dernière partie de la Chronique de Charles VI a été écrite plus récemment que ce qui précède. L'écriture du ms. latin 5959, à partir du fol. 171 v°, accuse même nettement le milieu du xve siècle.

La fin de la Chronique de Charles VI dans le ms. latin 5959, la partie correspondante dans le ms. latin 17659, les vingt et un premiers chapitres de Jean Chartier dans le ms. latin 5959, enfin la Chronique complète de ce dernier (n. a. l. 1796) accusent d'ailleurs quatre mains différentes, et les corrections marginales ou interlinéaires ne sont pas toujours non plus du même écrivain. Il faudrait, pour essayer de percer ce mystère, avoir un spécimen de l'écriture de Jean Chartier, et nous n'en possédons, on le sait, aucun.

Il faut étudier maintenant la Chronique latine de Chartier, d'abord en elle-même, ensuite par rapport : 1° aux vingt-un chapitres publiés par Vallet de Viriville et 2° à la Chronique française, dont elle est peut-être le canevas.

Dans un important mémoire paru ici-même il y a trentecinq ans ¹, M. H.-F. Delaborde a montré que Jean Chartier avait tout d'abord eu l'intention de continuer sous la même forme de Chronique universelle le grand corps historique entrepris avant lui par le Religieux anonyme. Même langue (le latin), mêmes mentions, dans la marge supérieure, des années de l'Incarnation, des papes, des empereurs, des rois de France, d'Angleterre et même de Sicile (tituli capitales), même division en chapitres assez courts précédés d'une rubrique, allusions à la Chronique latine de Charles VI, etc.

A vrai dire, Jean Chartier paraît avoir dévié par la suite de son plan primitif. S'il est incontestable, en effet, que sa Chronique latine de Charles VII est bien la suite de l'ouvrage du Religieux, car certaines caractéristiques notées par M. Delaborde dans les vingt-un chapitres publiés se retrouvent dans le manuscrit 1796 du fonds latin des nouvelles acquisitions, y compris les allusions à l'ouvrage du Religieux², du moins les tituli capitales ont disparu et l'œuvre ne se présente plus, même par fiction, sous la forme d'une Chronique universelle. Il y a donc nouveauté sur ce point quant à la nature de l'ouvrage. Pour ce qui est du texte lui-même, il n'y a pas de changement profond.

A quelle époque Jean Chartier a-t-il composé sa Chronique latine? Il n'a donné là-dessus aucun renseignement précis. Il confirme seulement ce que nous savions déjà par les vingt-un chapitres publiés et par la Chronique française, à savoir qu'il se mit à l'œuvre à la fin de 1437, sur l'ordre de Charles VII et après sa nomination d'historiographe.

^{1.} La vraie Chronique du Religieux de Saint-Denis (Bibl. de l'Éc. des chartes, 1890, t. LI, p. 93-110).

^{2.} Par exemple : « velut superioribus in cronicis latissime exaratur » (n. a. l. 1796, fol. 95 v°, à propos du mariage de Charles VI et d'Isabeau de Bavière).

Les étapes de la rédaction ne nous sont pas connues davantage. Commençant à travailler en 1437, Chartier se trouvait devant une lacune de quinze ans à combler et tout indique qu'il a dû s'attaquer d'abord à ce morceau. Pour la suite, son récit est si impersonnel que nous ne saurions dire s'il a rapporté les événements au fur et à mesure qu'ils se produisaient ou si, au contraire, il a attendu pour écrire de disposer de quelque recul. Il faut remarquer que Chartier était déjà chantre de Saint-Denis quand il a écrit les dernières années de sa Chronique latine (on sait qu'il apparaît en cette qualité depuis 1445). Il ne se désigne pourtant pas comme tel dans son prologue, circonstance qui semble indiquer que ce prologue a bien été écrit en 1437 et que la Chronique entière ne comporte pas d'interpolations postérieures de l'auteur.

La Chronique latine s'arrête à 1450, après la campagne victorieuse de Normandie. Le dernier événement enregistré est la prise de Cherbourg par les Français, au mois d'août 1450, et l'épilogue, assez développé et solennel dans ses termes, qui suit ce chapitre indique clairement que Chartier a bien eu l'intention de clore sur ces glorieux succès de Charles VII sa Chronique latine.

La Chronique française, on le sait, embrasse dix années de plus, puisqu'elle pousse le récit jusqu'à la mort de Charles VII (22 juillet 1461). Nous sommes d'avis, sans d'ailleurs pouvoir donner de preuves décisives et jusqu'à plus ample informé, que la Chronique française n'est (pour les parties qui lui sont communes avec la Chronique latine) qu'un remaniement, parfois une simple traduction, de cette dernière, et que cette adaptation est bien l'œuvre personnelle de Jean Chartier.

Pour les sources, la Chronique latine n'ajoute pas grand'chose à ce que nous savions par la Chronique française. Le chapitre [235] nous fournit cependant le nom (resté en blanc dans les manuscrits de la Chronique française) de Denis Lapostol, confesseur d'Agnès Sorel, de qui Jean Chartier déclare tenir ses renseignements sur la célèbre maîtresse de Charles VII. Mais, d'une manière générale, ici comme dans la Chronique latine, il apparaît que Chartier a travaillé soit d'après des sources officielles, écrites ou verbales 1, soit d'après

^{1.} Une opinion, enregistrée par A. Molinier (t. II, p. 241), aux termes de laquelle

les renseignements personnels recueillis au cours des déplacements qu'il lui arrivait de faire, par exemple à la suite des armées, en qualité d'historiograghe de France!

Dans quel rapport la Chronique latine inédite de Jean Chartier (254 chapitres) se trouve-t-elle vis-à-vis de sa Chronique française (232 chapitres seulement pour la partie correspondante)? La réponse est aisée. D'une manière générale, la Chronique française est plus détaillée, l'auteur ayant fait bénéficier sa deuxième rédaction de nombreux renseignements qu'il avait pu se procurer depuis l'achèvement de la première ou qu'il n'avait pas cru devoir utiliser tout d'abord. Mais, par ailleurs, la Chronique française ne dispense pas toujours d'utiliser la Chronique latine. D'une part, en effet, on trouve dans cette dernière des chapitres entièrement nouveaux et, d'autre part, il arrive (quoique ce soit généralement le contraire qui se produise) que des chapitres de la Chronique latine sont plus développés que les chapitres correspondants de la Chronique française.

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous publierons dans l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France le texte des parties nouvelles de la Chronique latine et aussi l'indication des chapitres sensiblement différents quant au fonds. Nous nous contenterons donc d'en donner ici un aperçu sommaire :

Fol. 1. Intitulacio.

Fol. 2. Prohemium.

Fol. 3 vº [chapitre 2]. Expédition du comte d'Aumale et du vicomte de Narbonne en Normandie.

Fol. 24 [ch. 38]. Quelques détails nouveaux sur Jeanne d'Arc à Chinon.

Fol. 32 [ch. 47]. Quelques détails nouveaux sur l'épée de Jeanne d'Arc.

Jean Chartier aurait utilisé le héraut Berry, semble devoir être réformée. Nous savons maintenant, en effet, que, dès 1450, Jean Chartier avait déjà écrit en latin l'histoire de Charles VII jusques et y compris le recouvrement de Normandie, et le héraut Berry paraît avoir commencé son travail à une date postérieure.

1. Voir, sur ce point, les passages déjà relevés par Vallet de Viriville dans son Introduction à la Chronique française. Ces passages ont été traduits par Chartier sur sa Chronique latine, et nous n'avons pas découvert dans cette dernière de passages nouveaux concernant les sources écrites ou verbales de l'auteur.

Fol. 49 [ch. 75]. Prétendu suicide de Jean de Luxembourg.

Fol. 69 [ch. 98]. Naissance de Jacques de France.

Fol. 75 [ch. 103]. Détails nouveaux sur la prise de Saint-Denis par les Français.

Fol. 78 [ch. 104]. Id.

Fol. 104 vº [ch. 122]. Détails nouveaux sur la prise de Saint-Germain-en-Laye par les Français.

Fol. 105 [ch. 123]. Chapitre nouveau sur la prise de Gisors par Xaintrailles, L'Isle-Adam et La Hire, et sur le retour offensif des Anglais.

Fol. 111 vº [ch. 133]. Récit nouveau, en 356 vers latins, de l'entrée solennelle de Charles VII à Saint-Denis et à Paris en 1437.

Fol. 114 vº [ch. 134]. Chapitre nouveau sur la nomination de Jean Chartier comme historiographe de France par Charles VII en 1437.

Fol. 125 vo [ch. 146]. Chapitre nouveau sur la Pragmatique Sanction.

Fol. 128 vº [ch. 148]. Chapitre nouveau sur la libération de Charles d'Orléans.

Fol. 130 v° [ch. 149]. Chapitre nouveau sur le mariage de Charles d'Orléans et sur le pardon accordé par lui aux Brugeois.

Fol. 132 [ch. 151]. Détails nouveaux sur Gilles de Rais.

Fol. 133 [ch. 152]. Chapitre nouveau sur un Sodomite découvert à Bruges et condamné au feu.

Fol. 152 v° [ch. 174]. Chapitre nouveau sur la rupture des trêves par les Anglais.

Fol. 155 vº [ch. 179]. Naissance de Charles de France.

Fol. 193 [ch. 229]. Chapitre nouveau sur la prise de Condé-sur-Noireau par les Français.

Fol. 227 vo. Épilogue.

* *

Résumons brièvement les principales conclusions du présent travail :

1º On croyait que Jean Chartier n'avait laissé, comme témoignage de son activité en qualité d'historiographe de France, qu'une Chronique française embrassant tout le règne de Charles VII (1422-1461) et que les vingt-un chapitres de sa Chronique latine publiés ou résumés par Vallet de Viriville ne représentaient qu'une tentative avortée. Il n'en est rien: Chartier a bien composé une Chronique latine, dont une étude plus approfondie permettra peut-être de dire si elle représente le premier travail de l'auteur ou si, au contraire, elle n'est qu'une deuxième rédaction, inachevée, de la Chronique française. Cette Chronique, dans la forme où elle nous est parvenue, va de 1422 à 1450. Elle compte 254 chapitres, tandis que la partie correspondante de la Chronique française n'en comporte que 232. Elle est, dans beaucoup de cas, moins détaillée que la Chronique française, mais, en revanche, elle fournit beaucoup de renseignements et même des chapitres entièrement nouveaux, parmi lesquels un récit en vers latins de l'entrée de Charles VII à Saint-Denis et à Paris en 1437 et un chapitre spécial consacré à la nomination de l'auteur en qualité d'historiographe de France. Elle constitue donc une source en partie nouvelle pour cette période.

2º On croyait que Jean Chartier n'avait commencé d'écrire qu'en 1437, qu'il avait vécu au moins jusqu'en 1470 et qu'il avait peut-être présidé en 1477 à l'impression des *Grandes*

Chroniques de France.

Or, d'après son propre témoignage, déjà sous le règne de Charles VI et depuis 1407 environ, il s'est occupé bénévolement et sans gages à des travaux d'historiographie officielle. D'autre part, il est mort le 19 février 1464 (nouveau style), par conséquent dans la troisième année du règne de Louis XI, ce qui permet de supposer avec la plus grande vraisemblance qu'il a été le prédécesseur *immédiat* de Jean Castel comme chroniqueur de France.

3º Des différences certaines de style déjà constatées par Bellaguet entre les quarante premiers livres de la Chronique du Religieux de Saint-Denis, d'une part, et les livres XLI (depuis le chapitre v), XLII et XLIII de la même Chronique, des ressemblances non moins avérées entre le style de cette dernière partie et celui de la Chronique latine de Jean Chartier, le fait que des développements et même des chapitres entiers sont communs aux derniers livres du Religieux et à la Chronique latine de Chartier, enfin la constatation qu'un passage au moins de la dernière partie de la Chronique du Religieux ne saurait avoir été écrit avant 1437 nous autorisent à penser que Chartier est en réalité l'auteur des livres XLI (en partie), XLII, XLIII et dernier de la Chronique

de Charles VI, qui renferment, entre autres passages importants, les portraits de Henry V et de Charles VI, ainsi que le récit de leurs funérailles, et qu'il a pris, quoique sans consécration officielle, la succession du Religieux, mort septuagénaire vers 1420.

4º Enfin, et d'un point de vue plus général, l'existence d'une Chronique latine de Charles VII rédigée par l'historiographe de France prouve que la tradition capétienne de la Chronique latine du roi régnant ne s'est pas éteinte avec Charles VI, mais qu'elle est restée en vigueur jusqu'à la fin du moyen âge.

Ch. SAMARAN.